



PAUSE CARTABLE

Après l'école
Centre de loisirs périscolaire
2024/2025

A partir du jeudi 5 septembre 2024

Nouvelles demandes

N° D'ORDRE	
le / /
Par
Cadre réservé au secrétariat	

Fiche à retourner complétée

A partir du Mercredi 19 Juin 2024 pour les nouvelles demandes - Après du secrétariat du CSC ML Davin

PARENTS Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

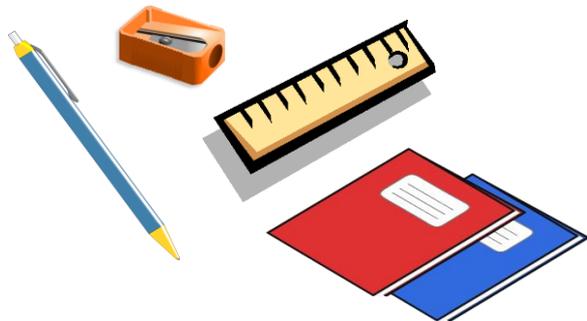
ENFANT Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Age : ans

N° ALLOCATAIRE CAF :



En cas d'absence de N° CAF, de radiation, ou de non mise à jour de votre QF, votre dernier avis d'imposition vous sera demandé

ECOLE D'AFFECTATION EN SEPTEMBRE 2024	ECOLE BREMOND		ECOLE MAUREL		CLASSE
	Maternelle		Maternelle		
	Primaire		Primaire		

CHOIX DU FORFAIT

(cocher les cases en fonction de vos besoins - 2 soirs minimum par semaine)

TARIF SOIR (2H15) 2024/2025	
QF 1 < 600€	3,99 €
601 > QF2 < 1000€	4,69 €
1001 > QF3 < 1600€	5,37 €
QF 4 > 1601€	5,78 €

	CHOIX JOURS		
	FORFAIT 2 JOURS	FORFAIT 3 JOURS	FORFAIT 4 JOURS
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENREDI			

Malgré une augmentation des coûts de fonctionnement le tarif de la pause cartable ne connaît pas de hausse pour la saison 2024-2025. Le tarif vous sera communiqué par le secrétariat du CSC, en fonction de votre QF, ainsi que des jours et forfaits sélectionnés.

ATTENTION !

Inscription auprès du secrétariat du CSC - Aux heures d'ouverture de l'accueil

En raison du nombre limité de place, l'inscription au centre de Loisirs ne sera définitive qu'après :

- Confirmation des disponibilités par le secrétariat du Centre Socio-culturel.
- Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant : **Fiche sanitaire, Pièces obligatoires** (copie DT Polio, assurance RC), **Régularisation des impayés.**
- **Dépôt des chèques à la réservation** (1 chèque par trimestre ou 1 seule chèque - Montant communiqué par le secrétariat). Ces chèques devront être remis en même temps que la fiche d'inscription dossier complet obligatoire.
- Les inscriptions supplémentaires au cours de l'année devront-êtres réglées le jour même.
- Les personnes souhaitant que les animateurs acheminent leur enfant vers l'une des activités du CSC devront compléter avant le 6 septembre 2024 la fiche spécifique " **demande d'acheminement** " et s'inscrire à cette activité.

AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.

Date:

Signature :